



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°126 du 25 février 2008

SOMMAIRE

- Eléments pour le débat :

Ci-joint un document paru dans le N°147 de la Fonction Publique de la CGT sur la révision générale des politiques publiques (RGPP).

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) illustre les politiques libérales engagées dans tous les pays où on s'est attaqué aux services publics. Ce sont d'ailleurs les mêmes bureaux d'études –majoritairement anglo-saxons – qui officient. Partout, il faudrait faire la place au secteur privé pour les activités solvables. Les nouvelles fonctions de l'Etat seraient, avec des formes plus centralisées et autoritaires, d'assurer essentiellement la régulation du marché et le contrôle social.

Une fonction publique moderne et démocratique s'oppose à la logique libérale de la RGPP !

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) illustre les politiques libérales engagées dans tous les pays où on s'est attaqué aux services publics. Ce sont d'ailleurs les mêmes bureaux d'études - majoritairement anglo-saxons - qui officient. Partout, il faudrait faire la place au secteur privé pour les activités solvables. Les nouvelles fonctions de l'Etat seraient, avec des formes plus centralisées et autoritaires, d'assurer essentiellement la régulation du marché et le contrôle social.

Les faces cachées de la RGPP

Après plusieurs mois de réunions confidentielles de multiples « groupes d'audit », le Président de la République a annoncé le 12 décembre 2007, à l'occasion de la réunion du « Conseil de modernisation des politiques publiques », la mise en œuvre de la « Révision Générale des Politiques Publiques » (RGPP) avec une centaine de premières mesures (cf le site du ministre du Budget et de la Fonction publique). Une démarche identique à celle employée sur le dossier de l' « autonomie » des universités ou pour la carte judiciaire : Le gouvernement décrète d'abord...et appelle ensuite à la concertation pour accompagner la mise en application. L'objectif, nous dit-on, serait de mieux répondre aux intérêts des usagers, des contribuables et des fonctionnaires... Sauf que la réalité est toute autre !

◆ Un meilleur service public pour l'utilisateur ?

De fait, ce qui est proposé se traduirait par l'accélération du désengagement de l'Etat avec la fermeture d'un grand nombre de services de proximité. Les collectivités territoriales sont également intégrées dans la politique de réduction des dépenses publiques. Ainsi le rapport Lambert publié dans le cadre de la RGPP annonce « une moindre évolution des concours de l'Etat » et appelle les collectivités à appliquer les mêmes recettes que pour l'Etat en s'attaquant à l'emploi !

Il faudrait ainsi faire des dizaines de

kilomètres pour accéder à des services tels un tribunal des prud'hommes par exemple.

C'est également le cas des hôpitaux de proximité menacés de fermeture au nom de la « recomposition hospitalière ».

Le coût étant reporté sur l'utilisateur, il faudra payer plus dans bien des cas. Le programme gouvernemental n'hésite pas à s'attaquer aux droits fondamentaux. Ainsi, par exemple, les malades souffrant d'une affection de longue durée devraient prendre en charge une partie du coût des dépenses de santé!

◆ Une meilleure réponse aux intérêts du contribuable ?

Le contribuable est avant tout un citoyen pour lequel l'impôt doit contribuer au financement solidaire de services répondant à l'intérêt général. Avec le programme gouvernemental, c'est moins de services publics à sa disposition, moins de solidarité.... La privatisation des services se traduirait de surcroît par des coûts plus élevés ainsi que le démontrent l'exemple de l'eau gérée par les sociétés privées.

◆ Une amélioration de la situation des agents de la fonction publique ?

Le gouvernement prépare un plan de réduction d'emplois d'une ampleur inédite. Des chiffres de l'ordre de 200 000 emplois supprimés sont cités. Si ces suppressions ne pourront avoir qu'un effet marginal sur la résorption du déficit annuel (moins

de 5%), elles préparent à l'évidence de nouvelles privatisations.

Sur le plan statutaire, le discours du Président de la République du 19 septembre dernier à l'IRA de Nantes indique clairement la voie poursuivie : il s'agit de s'attaquer au statut des fonctionnaires lui-même en proposant le choix aux nouveaux entrants entre un contrat de droit privé et le statut de la fonction publique. Les corps devraient laisser la place à une gestion des emplois et des métiers avec des carrières et des rémunérations individualisées. Même la garantie de l'emploi est visée, ainsi il est proposé de négocier les départs avec un pécule !

C'est ce vaste plan de régression sociale que la CGT entend combattre

Bien avant que les mesures ne soient définies, un rapport parlementaire a dévoilé leur objectif réel qui est de réduire massivement le budget de l'Etat. La suppression d'effectifs et de moyens est au cœur même de cette réorganisation. Le chiffre de 14 milliards d'euros est avancé en première étape !

◆ Des administrations centrales « réduites », « allégées » comme l'écrit M. Woerth ...

Quelques exemples :

-Au ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement durable (MEDAD), 35 directions d'administration centrale seraient compactées en 5 directions générales et un secrétariat général. Si la CGT ne conteste pas la nécessité d'une réflexion transversale afin d'agir pour un aménagement durable du territoire, celle-ci doit ne doit pas entraîner une centralisation extrême des moyens supports et la spécificité des compétences existantes au plus près des missions doit, au nom de l'efficacité, être conservée.

La réorganisation présentée pourrait

en fait être la première phase d'un démembrement de l'administration centrale au travers de l'externalisation de missions et de transformations de services dans des structures de type agences « autonomisées » avec la mise en cause des statuts des personnels.

La création par exemple d'une direction des transports intermodaux garantit d'autant moins une véritable approche multimodale favorable au fer et à la voie d'eau qu'elle intervient au moment où le gouvernement annonce la fermeture de 262 gares dédiées au fret.

Une autre direction éclate en 4 morceaux dont la constitution d'une agence pour les examens du permis de conduire, agence qui s'autofinancerait sur le paiement de droits d'examen pouvant s'élever jusqu'à 150 €, voire plus !

-Le ministère de la Culture qui représente à peine 1% du budget de l'Etat n'est pas épargné. La CGT dénonce la plus importante opération de désengagement de l'Etat jamais entreprise avec 3 scénarios allant de la stagnation en volume des crédits à leur réduction de l'ordre de 10 à 20%. L'approche est avant tout comptable et économique avec une incitation au développement des financements privés et à la soumission de la création et des opérateurs culturels à des obligations de résultats. Ainsi par exemple, la Direction des Musées de France n'exercerait plus la gestion des musées avec l'argument qu'il ne faudrait plus gérer ces établissements depuis Paris. Il est proposé de les rattacher à la Réunion des Musées Nationaux (RNM) également située à Paris d'ailleurs... à la différence qu'il s'agit non plus d'une administration mais d'un établissement à caractère industriel et commercial !

Le projet de RGPP prévoit également la fusion de directions, dans l'objectif, dit la ministre, de supprimer les doublons alors même que les services concernés ne travaillent aucunement sur le même objet !

-Au ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, il n'existe aujourd'hui aucun espace de concer-

La main mise des cabinets privés sur la fonction publique !

« ... (Mme) Lagarde travaillera main dans la main avec le directeur général de la modernisation de l'Etat au ministère de l'Economie et des Finances, François-Daniel Migeon... Cet ancien collaborateur du ministre du Budget et de la Fonction publique, Eric Woerth, est aujourd'hui l'un des dirigeants du cabinet Mc Kinsey. Mc Kinsey qui a été retenu dans le cadre d'un appel d'offre sur la modernisation de l'Etat et des politiques publiques lancé par la Direction générale de la modernisation de l'Etat .

Trois groupes vont s'atteler à la radioscopie de l'administration d'Etat

D'après les informations de "La Tribune", Bercy va s'appuyer sur trois consortiums pour poursuivre la revue générale des politiques publiques.

*Trois consortiums qui ont pour nom le duo **McKinsey-Accenture pour les ministères régaliens** (Défense, Finances, Intérieur...), **Capgemini et BCG Ineum Consulting et Lazard pour les autres ministères non régaliens** (Agriculture, Santé, Ville et Logement...) et l'Education nationale.*

...Enfin, les cabinets Roland Berger, BearingPoint et Ernst & Young se voient confier l'étude de mesures interministérielles.

...des cabinets privés qui devraient se partager une dizaine de millions d'euros de revenus par an ».

EASYBOURSE.com (6 décembre 2007)

Pas de problème d'éthique pour le directeur général de la modernisation de l'Etat:

« Chez Mc Kinsey, j'étais chargé de conseiller les directions des grandes entreprises industrielles dans des projets de réorganisation... Les méthodes que j'ai apprises et éprouvées à ces occasions peuvent parfaitement s'appliquer aux administrations »

Lu dans « ACTEURS PUBLICS » de janvier 2008

tation ou d'information alors même que ce ministère connaît de profondes restructurations.

-Le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité devient un ministère croupion puisque sa réorganisation se traduit budgétairement par une perte de plus de 90% de son budget :

la direction générale de la formation professionnelle et de l'emploi est gérée par le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi au 1^{er} janvier 2008. La politique de l'emploi devient une politique économique.

la Direction des Populations et des Migrations est supprimée le 1^{er} janvier 2008, à l'occasion du transfert de ses services au ministère de l'immigration et de l'identité nationale. Au surplus, dans le cadre de la RGPP, elle pourrait perdre, au profit des préfetures, les attributions relatives à l'octroi et au refus de la nationalité française, actuellement dévolues à la sous-direction des naturalisations ; or l'existence d'un lieu de décision unique est une garantie de traitement égalitaire des demandeurs de la nationalité française. La politique de l'intégration et de l'accueil des étrangers devient une politique de gestion et de contrôle des flux migratoires.

la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Travail Illégal va être dissoute. Ses missions seront réparties entre le ministère des comptes publics et la Direction Générale du Travail, voire le ministère de l'immigration dont l'organigramme comprend un bureau de la lutte contre le travail illégal. La politique de lutte contre le travail illégal sera réorientée vers la répression des salariés que ce soit au titre de la lutte contre la fraude ou de la chasse aux étrangers.

◆ Organisation territoriale de l'Etat : le désengagement.

La RGPP vise à redéfinir la présence territoriale de l'Etat avec une nouvelle organisation au plan régional voire interrégional et le maintien d'une présence réduite de l'Etat au

plan départemental. L'enjeu est bien l'existence des services de proximité et derrière elle le devenir du service public lui-même. L'Etat se désengage de ses responsabilités et, dans le même temps, de nouveaux mécanismes se mettent en place visant à centraliser encore les processus de décisions réelles.

Au plan régional, l'organisation actuelle de l'Etat structurée en pôles serait simplifiée pour tenir compte de la nouvelle architecture des ministères. Chaque ministère aurait une déclinaison jusqu'au niveau de la région. **Le niveau régional serait « le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques dans les territoires ».**

Demeureraient notamment une direction régionale de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (avec la fusion des DRE, DIREN et d'une partie des DRIRE), de l'Agriculture, de la Culture, de l'Economie, du Travail et de l'Emploi, de l'Education et de la Formation.

- Sur le champ du travail et de l'emploi, les services d'inspection du travail seraient fusionnés et rattachés à une direction régionale unique, les DDTEFP étant démantelées.
- Conformément aux nouveaux périmètres ministériels, le service de l'emploi serait transféré vers le ministère des finances ou vers une agence issue de la fusion

La RGPP sous l'angle économique

Grâce à la commission des finances du Sénat, on savait déjà que la RGPP devait permettre une « économie » nouvelle de 14, 2 milliards d'euros d'ici à 2012 dans le budget de l'Etat. Voilà qui en disait déjà long sur une des véritables motivations de cette grande réforme: réduire à tout crin la dépense publique et, pour cela, diminuer les structures et les effectifs pour rentrer dans ce moule préétabli.

Rien ici qui ne s'apparente de près ou de loin à l'amélioration du service rendu à l'usager pour laquelle la CGT milite activement. Non, la RGPP concoctée par nos dirigeants a avant tout pour but d'étendre la sphère du secteur marchand- et donc, de l'offre commerciale et du rapport individualisé- à des activités placées aujourd'hui sous l'égide de la solidarité nationale et hors de la loi du profit.

Et, pour mieux envelopper la marchandise, les tenants de la RGPP-Nicolas Sarkozy en tête- n'hésitent pas à user de contrevérités économiques.

Arrêtons-nous sur les 2 les plus utilisées :

- nos dépenses publiques ont atteint un sommet historique.

C'est inexact ! Les chiffres de l'INSEE nous indiquent qu'en 2006 les dépenses publiques représentaient 53,4% du PIB contre 54,5% en 1995.

-trop de dépenses publiques handicapent la croissance.

C'est faux ! De 1959 à 1979, la part des dépenses publiques dans le PIB a crû de plus de 8 points. La croissance, durant cette période, était de 5% en moyenne annuelle.

Plus près de nous, de 1986 à 1995, la part de dépenses publiques dans le PIB a progressé de 3,4 points. Pendant ce temps, la croissance annuelle moyenne était de.... 2,2%.

Alors que, de 1995 à 2006, les dépenses publiques régressaient de 1,1 point du PIB, la croissance annuelle était toujours de 2,2%.

CQFD : une diminution du niveau et de la progression des dépenses publiques n'est en rien synonyme d'une croissance vigoureuse, bien au contraire.

La RGPP c'est aussi ...

Assurance maladie : faire payer les malades souffrant d'affections de longue durée !

« La troisième orientation concerne le traitement et la prise en charge des affections de longue durée (ALD). Ce type de soins absorbe 40% de l'ensemble des dépenses de santé et explique 70% de leur croissance. Or, cette catégorie est loin d'être homogène quant à la gravité de la maladie ou à l'importance du reste à charge pour le malade. Dans ces conditions, la justice et l'efficacité des remboursements doit être questionnée de manière globale, que ce soit dans le cadre d'une réflexion sur le « bouclier sanitaire » ou dans le cadre d'un autre dispositif ».

ASSEDIC/ANPE.

- Dans le secteur santé/solidarité, le projet de création des Agences régionales de santé (ARS) remet en cause les missions de santé publique, de veille et de sécurité sanitaire tant au niveau régional, départemental que national et entraînerait la disparition des DDASS et des DRASS posant alors clairement la question du maintien d'un ministère de la santé et de ses directions techniques et de support.
- Il est aussi à noter qu'un certain nombre de services sont d'ores et déjà organisés au plan interrégional, à l'Équipement ou aux Douanes, par exemple.

Au plan départemental, les préfets seraient placés sous l'autorité des préfets de région pour l'essentiel de leurs missions.

Par ailleurs, les documents actuellement rendus publics précisent qu'« à l'issue de la réforme, les agents des services travailleront dans des directions départementales qui ne seront plus directement rattachées à telle ou telle administration centrale ».

Les services territoriaux de l'État

seraient regroupés en 4 directions dépendant du préfet: une direction l'aménagement du territoire, une direction de la population, une direction de la sécurité, une direction des ressources humaines.

◆ De lourdes menaces

Celles-ci, comme soulignés plus haut, portent tant sur les missions de service public que sur la nature et la gestion des emplois qui y sont liés.

Par ailleurs une des décisions du Conseil de modernisation vise la création à tout va d'agences de service public. La CGT réclame dans son principe et dans son contenu une

telle évolution dans la mise en œuvre des politiques publiques, dans la mesure où celle-ci traduit une automatisation de services, une fragilisation du service public, avec des modifications en profondeur des modalités de financement, ainsi que du statut et de la gestion des personnels, l'enclenchement d'une logique d'externalisations dans le cadre du démantèlement des services publics.

Pour une modernisation porteuse de développement économique et de progrès social dans les territoires

La CGT inscrit résolument son action dans une perspective d'une fonction publique moderne, proche et à l'écoute des besoins de la popula-

tion. Elle entend construire à tous les niveaux des propositions pour une réelle modernisation du service public.

Ainsi, par exemple, la fédération CGT de l'Équipement demande l'adéquation des moyens avec les choix politiques affichés en tirant toutes les conséquences des engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement. Cela suppose de concevoir une organisation des services ainsi que des engagements financiers à la hauteur des enjeux posés. Il faut donc que le MEDAD soit aussi un grand ministère opérateur qui permette des interventions cohérentes, coordonnées et organisées au niveau national, régional et départemental avec un réseau territorial au plus près des usagers.

Dans bien des domaines, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Des droits fondamentaux ne sont pas assurés, par exemple pour le logement. Des besoins nouveaux se font jour, ainsi pour le droit à la commu-

La RGPP c'est aussi ...

La formation professionnelle :

trop chère et comment la faire prendre en charge en partie par les collectivités !

« En ce qui concerne la formation professionnelle, elle représente une somme considérable – environ 24 milliards d'euros – dont l'efficacité et l'efficience ne sont pas avérées. Ainsi, la formation professionnelle profite surtout aux personnes disposant d'un emploi et les mieux insérées dans l'emploi, en particulier dans la fonction publique. Les chômeurs n'y ont accès, pour leur part, que dans des proportions réduites et en réduction. Le système de collecte est très complexe, peu lisible pour les entreprises et coûteux. Enfin, la décentralisation en matière de formation professionnelle doit faire l'objet d'une clarification des rôles entre l'État et les régions ».

nication, l'aide aux personnes âgées....

Il appartient à l'Etat d'assurer sur tout le territoire l'unicité des principes de fonctionnement du service public et d'en assurer l'égalité d'accès et d'usage à tous les citoyens.

Les services déconcentrés doivent rester les lieux privilégiés pour adapter, développer et évaluer l'ensemble des missions.

Cela suppose le maintien d'un réseau de services de proximité de qualité au niveau départemental et infra-départemental (équipement, agriculture, météo, impôts, trésor,...). Ces services doivent être accessibles à tous et permettre un accueil amélioré des usagers et un traitement optimal de leurs demandes.

L'UGFF s'est toujours positionnée pour le développement des coopérations interservices qui préservent et optimisent l'efficacité de la mise en

œuvre des missions propres à chaque service de l'Etat. C'est avec une telle démarche que la fédération des Finances propose la création de maisons et d'hôtels des Finances.

Le rôle du préfet, coordinateur de l'action de l'Etat dans le département, ne doit pas s'opposer au maintien d'un lien des services déconcentrés avec l'administration centrale de chaque ministère.

Des coopérations étroites entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales sont enfin nécessaires pour répondre aux besoins qui s'expriment dans le souci de l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire.

La modernisation doit conduire de la même manière à la revalorisation de la situation des fonctionnaires avec de statuts attractifs et renouvelés, des rémunérations revalorisées. De nouvelles instances de concertation doivent être créées au plan interministériel dans les régions et départements.

◆ Refuser la confiscation du débat

Les missions publiques visent à assumer des tâches de service public. Elles expriment de choix de société et concernent toute la population. C'est pourquoi, elles doivent donner lieu à débat public.

La CGT conteste les procédures utilisées qui visent à faire décider par des « experts » - dont nombre sont issus de sociétés privées - le devenir du service public dans notre pays.

Dans maints ministères, les organisations syndicales ont appris par la presse ce que devenaient les services. C'est ce qui a conduit dans de nombreux cas au boycott des CTP, (ainsi dans les services du Premier ministre, aux ministères de la Défense, de la Santé....)

Le président de la République veut poursuivre sur la même voie avec une 2^{ème} réunion du conseil de modernisation des politiques publiques en février, la poursuite du diagnostic et la définition de « recommandations » jusqu'en mai-juin, avec la présentation d'une loi pluriannuelle 2009-2011 de programmation des finances publiques à la fin du premier semestre 2008.

La concertation telle qu'il la conçoit n'a pour objectif que d'accompagner sa politique. C'est dans ce cadre qu'est annoncée une « concertation » au plan national avec les confédérations et les fédérations de fonctionnaires. Dans les régions et départements, les préfets sont chargés de faire de même avec les représentants des personnels.

◆ Etre à l'offensive pour exiger l'ouverture d'un réel débat à tous les niveaux.

Nous avons ainsi demandé une expertise du regroupement des services de l'Etat expérimenté dans le Lot. En quoi a-t-il permis d'améliorer le service rendu à la population ? Cette expérimentation n'est pas reprise. Alors, s'agit-il maintenant d'aller plus loin dans la restructura-

La RGPP c'est aussi ...

Haro sur le congé parental et les crèches !

« La deuxième orientation consiste à améliorer le taux d'emploi féminin, en remettant en cause les dispositifs visant à inciter les femmes à se retirer du marché de l'emploi. Si le congé parental doit constituer un choix légitime, il convient de veiller à ce que le retrait du marché du travail ne devienne pas incitatif financièrement, conduisant ainsi à un éloignement durable, rendant le retour à l'emploi des femmes plus difficile.

La troisième orientation vise à mieux prendre en compte le coût des différents modes de garde dans l'augmentation de l'offre de garde. Pour mettre en oeuvre le « droit opposable à la garde d'enfants », un accroissement de l'offre de garde est indispensable.

Pour la maximiser dans un contexte où la ressource financière est rare, il convient d'avoir une analyse attentive du coût, des avantages et des inconvénients respectifs des différents modes de garde. Ainsi, une place en crèche coûte environ 13 000 euros, soit deux fois plus qu'une place chez une assistante maternelle agréée. Or, pour une famille, la participation financière aux frais peut s'avérer plus chère pour une place en assistante maternelle agréée que pour une place en crèche. De plus, comment comprendre qu'un enfant de moins de 3 ans scolarisé coûte environ deux fois moins cher à la collectivité qu'un enfant du même âge en crèche ? Ces différences de coût entre les différents modes de garde doivent conduire à une réflexion globale sur les normes d'accueil, dans un contexte d'accroissement de l'offre de garde. ».

tion des services de proximité en les regroupant à un niveau toujours plus éloigné de l'usager (tribunaux, hôpitaux, sous-préfectures,...) ? Cela mérite débat.

Celui-ci doit avoir lieu au niveau des différents ministères, de chaque CTPM ou CTPC, comme au plan interministériel (Commission de modernisation, conseil supérieur...),

en pleine application d'ailleurs des compétences de ces organismes...

Des structures de concertation existent dans les départements, ainsi les commissions départementales de modernisation des services publics. Nous devons demander qu'elles se réunissent et fassent un état des lieux des services publics et des besoins existants avec de nouveaux droits reconnus pour les usagers et les personnels. Les organismes de concertation des services territoriaux doivent être associés à la réflexion et aux débats.

Il doit en être de même dans les régions qui sont d'ores et déjà des lieux des décisions stratégiques.

Le ministère de l'Intérieur va engager en 2008 l'élaboration de nouveaux plans stratégiques de l'Etat en région (PASER) pour la période 2009-2011 correspondant à la loi triennale de programmation des dépenses publiques : Le contenu de ces plans soit être discuté avec les organisations syndicales et donner lieu à un avis du Comité économique et social régional.

C'est dans cet esprit que l'UGFF prendra toute sa place dans la mobilisation nécessaire pour faire prévaloir le choix d'une fonction publique moderne et démocratique garantissant l'égalité de traitement sur tout le territoire.

La RGPP c'est aussi ...

Une pression de plus en plus forte sur les collectivités territoriales et plus particulièrement sur les communes.

« Le poids du secteur communal, qui emploie notamment 85% des agents territoriaux, fait qu'il concentre plus de 50% de la hausse des dépenses locales depuis 20 ans. C'est le secteur communal qui a concentré l'essentiel (90%) de la hausse des effectifs depuis 1994. » ...

« Participant à hauteur de 20 % des comptes publics de la France, bénéficiant de dotations qui pèsent dorénavant d'un poids excessif pour le budget de l'Etat et doivent être sécurisées dans la durée, constatant que les budgets locaux sont eux-mêmes plus difficiles à équilibrer, les collectivités locales comprennent qu'elles sont partie prenante à la nécessaire maîtrise globale des dépenses du pays. Les élus locaux ne contestent pas une telle démarche et ils souhaitent par conséquent participer aux décisions qui engagent la dépense publique globale et prendre leur propre part à la maîtrise des dépenses.

En revanche, cette démarche doit rester, selon eux, volontaire et non imposée, sauf à remettre en cause le principe de libre administration. S'il est noté, par exemple, que le non remplacement d'un fonctionnaire territorial sur deux partants en retraite produit globalement 2Mds€ en cinq ans, il appartient à chaque collectivité d'arbitrer entre ses dépenses de fonctionnement et, comme il est pratiqué dans la fonction publique de l'Etat, en fonction des métiers exercés dans les collectivités. » ...

« En revanche, le principe d'un objectif chiffré d'évolution des dépenses, même indicatif et assorti d'un retour des économies réalisées par un bonus sur la Dgf, est rejeté par les représentants des collectivités locales. » (*)

« c) L'accompagnement d'une moindre évolution des concours de l'Etat
La réduction durable de l'indexation des concours de l'Etat telle qu'initiée au projet de loi de finances 2008, doit s'accompagner d'une redéfinition pluriannuelle du contrat et d'une meilleure répartition des concours de l'Etat.

Au niveau individuel, le mode de répartition des concours doit tendre vers plus de péréquation, ce qui permettrait de ne plus encourager la dépense des plus riches tout en réduisant l'endettement des plus pauvres.» ...

« Le rôle de plus en plus péréquisiteur assuré par les EPCI au regard des communes suggère à brève échéance un frein à l'évolution des DGF communales au profit de l'intercommunalité et à terme la question de la territorialisation de la DGF des communes et des EPCI. »

Extrait du rapport Lambert

(*) le principe du bonus sur les économies, essentiellement salariales, réalisées, avait été proposé dans le pré-rapport Lambert